

Fonds d'investissement en économie sociale (FIES)



**Corporation
de développement
de l'Est**

Guide d'information – Volet accompagnement

LA MISSION DE LA CDEST

La mission de la Corporation de développement de l'Est (CDEST) est de promouvoir la revitalisation de l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve en entreprenant toutes les études, démarches ou actions qui visent à favoriser la planification et le développement économique communautaire du milieu.

Elle réalise sa mission en privilégiant les actions mises en œuvre en concertation et en partenariat afin de tenir compte de l'ensemble de la collectivité dans une perspective de partage de la richesse.

La CDEST agit auprès des individus, des travailleurs autonomes, des entreprises privées et d'économie sociale ainsi que des organismes à but non lucratif. Organisme agréé **centre local de développement** (CLD) pour son territoire, la CDEST met également son expertise à contribution au sein de nombreux groupes et comités qui œuvrent au développement local.

Enfin, la CDEST intervient spécifiquement en développement de la main-d'œuvre auprès des jeunes résidents du quartier Hochelaga-Maisonneuve âgés de 16 à 35 ans.

Fonds d'investissement en économie sociale (FIES)

Guide d'information – Volet accompagnement

A. Objectifs et critères d'admissibilité

Le volet accompagnement du Fonds d'investissement en économie sociale (FIES) de la CDEST a pour objectif de soutenir les entreprises d'économie sociale qui démontrent un besoin manifeste d'une intervention externe spécialisée pour faire face à une problématique particulière. L'intervention proposée doit être en lien direct avec l'activité d'économie sociale de l'entreprise et susceptible d'avoir un effet sur ses emplois ou sur son offre de produits ou de services. L'approche privilégiée pour l'intervention doit favoriser l'engagement de l'entreprise et un transfert d'expertise.

Pour se qualifier et être admissible au soutien financier du FIES, l'entreprise doit faire la démonstration dans sa demande qu'elle répond à toutes les conditions énumérées ci-dessous :

- ◆ être incorporée sous la forme d'un organisme à but non lucratif (OBNL) ou d'une coopérative;
- ◆ avoir ses activités et son siège social sur le territoire de l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve;
- ◆ offrir des biens et des services socialement utiles pour ses membres et pour la communauté;
- ◆ intégrer dans ses règlements et ses façons de faire des règles et des processus de gestion démocratique impliquant ses membres, ses employés et ses usagers;
- ◆ démontrer la viabilité économique et sociale de l'entreprise;
- ◆ générer des retombées sociales et économiques significatives pour la communauté;
- ◆ démontrer un ancrage solide dans la communauté (soutien, appui, partenariat, réseautage, etc.).

B. Caractéristiques du soutien financier :

- ◆ montant maximum accordé : jusqu'à 5 000 \$;
- ◆ contribution maximale du FIES : jusqu'à 80 % du coût total de l'intervention;
- ◆ les aides financières combinées provenant du gouvernement du Québec, du Canada et de la CDEST ne pourront excéder 80 % des coûts du projet;
- ◆ sauf exception, au moins deux soumissions seront exigées auprès de ressources externes spécialisées;

C. Documents requis pour soumettre une demande

1. Description du projet d'accompagnement et objectifs poursuivis

(contexte de l'intervention, opportunité d'affaires, problématique à résoudre, résultats escomptés, impacts sur l'entreprise, etc.)

2. Informations sur l'entreprise :

- ◆ caractéristiques du groupe promoteur (expertise du personnel et du conseil d'administration, savoir-faire, réalisations, effectifs, etc.);
- ◆ description des produits ou des services offerts par l'entreprise;

- ◆ description du marché (secteur d'activité, marché cible, profil de la clientèle, concurrence, territoire);
- ◆ retombées sociales et économiques du projet pour la communauté;
- ◆ appuis, partenariats et soutien dans la communauté.

3. Informations sur la ressource externe retenue :

- ◆ justification du choix de la ressource externe retenue;
- ◆ résumé des principaux points de l'offre de services de la ressource externe;
- ◆ le profil et l'expertise de la ressource externe;
- ◆ l'échéancier de réalisation du mandat.

4. Aspects financiers du projet d'accompagnement :

- ◆ les coûts détaillés de réalisation;
- ◆ le financement détaillé du projet;
- ◆ confirmation des autres bailleurs de fonds le cas échéant.

5. Les perspectives de création ou de consolidation d'emploi

6. Documents à annexer à la demande :

- ◆ lettres patentes de l'OBNL ou statuts de constitution de la coopérative;
- ◆ règlements généraux (OBNL) ou règlements de régie interne (COOP);
- ◆ dernier rapport d'activités;
- ◆ les derniers états financiers vérifiés;
- ◆ les états financiers intérimaires (lorsque les états financiers ont plus de trois mois);
- ◆ l'offre de services complète de la ressource externe retenue;
- ◆ résolution du conseil d'administration autorisant son représentant à déposer une demande au FIES et à signer toute entente le cas échéant.

7. Toute autre information ou tout document requis par le conseiller à l'économie sociale.

8. Fournir une copie papier et une version électronique de votre demande.

Pour toute autre information concernant le FIES, vous pouvez vous adresser à Rachad Lawani, conseiller à l'économie sociale, à l'adresse suivante :

Corporation de développement de l'Est (CDEST)

2030, Boul. Pie IX, Montréal (Québec) H1V 2C8

Tél. : (514) 256-6825 poste 231, Fax. : (514) 256-0669 — Courriel : rlawani@cdest.qc.ca